



Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Feulen

Séance publique du 13 septembre 2018

Date de l'annonce publique de la séance: 6 septembre 2018

Date de la convocation des conseillers: 6 septembre 2018

Présents: F. Mergen, bourgmestre, A. Hansen, D. Wilmes, échevins ;
G. Arend, T. Bindels-Braun, C. Mergen, T. Pirsch, conseillers ;
C. Welter, secrétaire communale.

Excusés: M. Correia, G. Hentges, conseillers

Point de l'ordre du jour: 10

Objet : Modification du prix de vente des repas sur roues

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 19 décembre 2016, par laquelle le conseil communal a fixé le prix de vente des repas sur roues à 13,00 euros par repas à partir du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que la Croix-Rouge Luxembourgeoise, assurant ce service en la commune de Feulen depuis le 1^{er} janvier 2001, a fixé le prix par repas à 13,30 euros à partir du 1^{er} janvier 2018;

Sur proposition du collège échevinal,

décide avec toutes les voix

- a) de fixer le prix de vente des repas sur roues à 14,00 euros par repas à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- b) de soumettre la présente délibération à l'approbation de l'autorité supérieure.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

- suivent les signatures -

Pour expédition conforme.
Feulen, le 20 septembre 2018
Le bourgmestre, la secrétaire,

Délibération approuvée le 8 novembre 2018, réf. 828xb31ca par Monsieur le Ministre de l'Intérieur.